

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE
D'AUDIOCONFÉRENCE, LE **20 DÉCEMBRE 2021 À 19H30.**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance spéciale du budget
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mot de la mairesse
4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022
5. Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
6. Programme triennal d'immobilisations
7. Levée de la séance

Sont présents à cette audioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à cette séance, par voie d'audioconférence, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

608-12-2021 **1. Ouverture de la séance spéciale du budget**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la séance spéciale du budget soit ouverte à 19 h 40.

609-12-2021 **2. Adoption de l'ordre du jour**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Mot de la mairesse

Chers citoyennes et citoyens,

Voilà que 2021 s'achève et que nous sommes encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et ses répercussions. Après une année 2020 particulièrement difficile, celle qui vient de passer nous a permis de retrouver un certain train de vie et de relancer nos activités. Malgré tout, la Ville fait tout de même face, comme les entreprises, à des défis tels que le manque de main-d'œuvre ainsi que l'indexation continue des coûts, et doit y réagir en prenant des décisions éclairées.

Les quatre dernières années ont été marquées par une phase de consolidation qui a généré une stabilité financière alors que depuis 3 ans, les taux de taxes sont demeurés les mêmes. Les quatre ans à venir seront quant à eux ponctués d'une phase de réalisation alors que de nombreux projets seront mis en action, après une longue période d'analyse et de planification, mais toujours selon la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

D'abord, l'important réaménagement du parc Amable-Chalut avec la construction de la nouvelle école primaire dans le même secteur a débuté par son démantèlement. Le chantier du nouvel établissement scolaire sera entrepris dès le printemps 2022 et chevauchera les travaux de réaménagement, qui comprendront notamment le déplacement d'une conduite de distribution d'eau, actuellement sous la portion de la rue Jetté qui sera couverte par la nouvelle école.

Notre demande de subvention déposée l'an dernier au ministère de l'Éducation pour la construction d'une patinoire réfrigérée couverte nous a été accordée, à notre plus grand bonheur, et pourra donc voir le jour en 2023. À cela s'ajoute la relocalisation du parc à planches à roulettes, ainsi qu'une toute nouvelle piste à vagues, mieux connue sous le nom de *pumptrack*, pour laquelle une autre demande de subvention a été déposée et est en cours de traitement. Ce secteur sera littéralement métamorphosé, mais surtout, permettra à l'ensemble des élèves prairiquois d'accéder à toutes nos précieuses infrastructures de loisirs, de culture et de sports dans un aménagement sécuritaire et de proximité. Il s'agit là d'un projet qui correspond en tout point à notre mission visant le bien-être de la population, *à la mesure des familles*.

Ensuite, notre nouveau plan d'urbanisme poursuit sa mise en place et se concrétise graduellement. Nous sommes persuadés que celui-ci viendra dynamiser nos artères commerciales et le cœur de la ville. Des consultations ont eu lieu et bientôt viendra le temps de vous présenter le fruit de notre travail pour en arriver à une mise en action.

Finalement, la suite du développement de notre parc industriel progresse grandement. Les études ont été effectuées et les mandats ont été donnés. Le déploiement d'une nouvelle phase d'envergure nous permettra de mettre à la disposition des industriels un terrain de plus d'un million cinq cent mille pieds carrés. De quoi rendre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies un important compétiteur sur le plan régional et national. L'engouement est notable et nous avons bien hâte de voir ce projet devenir réalité.

Comme vous pouvez le constater, le personnel et le conseil municipal de la Ville ne cessent de mettre les efforts nécessaires au développement et au rayonnement de notre municipalité, le tout malgré une situation complexe et en constant changement depuis mars 2020. Rien ne peut les arrêter! Je les remercie du fond du cœur. Nous continuerons d'avancer, étape par étape, chacun de nos dossiers, tout en continuant de nous adapter au meilleur de nos capacités.

Je laisse maintenant la parole à M. Régis Soucy, responsable de la Commission des finances, qui vous présentera le budget 2022, qui s'inscrit dans la volonté de maintenir les services à un haut niveau tout en s'assurant que l'équité fiscale soit maintenue dans ces circonstances encore bien particulières.

Suzanne Dauphin, mairesse
Notre-Dame-des-Prairies, 20 décembre 2021

Merci Madame Dauphin.
Mesdames, Messieurs,

La préparation du budget annuel n'est jamais chose facile. Il s'agit d'un devoir extrêmement important, entraînant des répercussions majeures et directes sur la population.

Compte tenu des défis économiques rencontrés dans la dernière année, l'exercice financier 2022 a été, cette fois encore, bien difficile à élaborer. Nous vivons toutes et tous les répercussions de la pandémie et avons fait de notre mieux pour que le bien-être des Prairiquoises et Prairiquois soit préservé, malgré les circonstances, dans le budget que je dépose aujourd'hui.

Je suis d'abord heureux d'annoncer, pour 2022, le maintien des taux de taxes au niveau de 2021 pour l'ensemble des taxes spéciales et pour toutes les compensations.

En 2020, le gouvernement du Québec nous avait alloué une subvention, ce qui nous a permis, entre autres, de maintenir le gel de tous nos taux en 2021, tout en n'affectant pas la qualité de nos services. Cette année, en l'absence d'une telle subvention, il était impossible pour la Ville de tout laisser tel quel. C'est pourquoi une majoration mineure de la taxe foncière sera effectuée. Celle-ci limite à 3,3 % la hausse du compte de taxes moyen en 2022, ce qui représente une augmentation d'environ 70 \$ pour une résidence moyenne.

Il s'agit là d'une augmentation mineure puisqu'elle se trouve en deçà de l'IPC (l'indice des prix à la consommation). L'an dernier, l'IPC se situait sous la barre du 1 %, mais cette année, en date d'octobre 2021, elle atteignait 5,3 %, ce qui a des effets considérables.

Le budget annuel comprend aussi un programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024, qui comprend notamment le programme de maintien et de renouvellement des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie, mais aussi celui du réaménagement du parc Amable-Chalut.

En 2022, les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 15 408 000 \$ en incluant l'amortissement des immobilisations. Elles se répartissent comme suit :

Administration générale	2 279 200 \$
Sécurité publique	2 116 900 \$
Transport	3 532 100 \$
Hygiène du milieu	3 024 500 \$
Santé et bien-être	20 400 \$
Aménagement, urbanisme et développement	453 700 \$
Loisirs et culture	3 321 700 \$
Frais de financement	659 500 \$
TOTAL	15 408 000 \$

Il faut noter qu'un grand pourcentage de l'augmentation des dépenses totales touche celles qui nous sont imposées et qui ne sont pas compressibles.

C'est le cas notamment de nos services en sécurité publique. Comme le soulignait Mme Dauphin, nous faisons face aux mêmes défis que les entreprises et sommes confrontés à des hausses de coûts importantes pour des dépenses que nous ne pouvons malheureusement pas éviter.

Voici donc les taux de taxation pour l'année 2022 qui connaissent une légère hausse par rapport à 2021 :

Taxes foncières générales	
- 1 à 5 logements	0.629 \$
- 6 logements et plus	0.739 \$
- Immeubles non résidentiels (commercial et industriel)	1.424 \$

Voici maintenant les autres taux de taxation pour l'année 2022, qui eux, sont maintenus au taux de 2021 :

Les taux de taxes pour l'administration des réseaux d'aqueduc et d'égout :

Aqueduc et égout	0.073 \$
Aqueduc seulement	0.062 \$

Les taux reliés au fonds spécial pour le maintien des infrastructures :

1 à 5 logements	0.070 \$
6 logements et plus	0.082 \$
Immeubles non résidentiels et industriels	0.158 \$

Les taux de compensation reliés aux services d'eau potable et d'égout :

Aqueduc résidentiel	135.00 \$
Égout :	
Résidentiel	115.00 \$
Commercial et industriel	226.00 \$

La compensation reliée à la gestion des matières résiduelles :

Résidentiel 1 à 5 logements	140.00 \$
Commercial et industriel	140.00 \$
6 logements et plus	140.00 \$
Habitations multifamiliales de 20 logements et plus	75.00 \$
Chalets	120.00 \$

Tous les contribuables prairiquois verront donc leur compte de taxes afficher une légère hausse par rapport à 2021, en tenant également compte des améliorations apportées à la propriété s'il y a lieu.

Autrement, nous poursuivrons encore cette année notre engagement à l'égard des familles en reconduisant tous les programmes de subventions. Que ce soit pour l'utilisation des couches lavables, le remplacement ou le retrait des appareils de chauffage au bois, l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ou le remplacement des toilettes standards par des toilettes à faible débit, les familles Prairiquoises pourront encore se prévaloir des sommes allouées. Il s'agit de mesures environnementales qui rencontrent beaucoup de succès depuis leur implantation. Le conseil municipal analyse également la possibilité d'implanter d'autres subventions dans le cadre de sa politique environnementale.

De plus, le conseil maintient toujours le prélèvement des taxes municipales en quatre versements. Cette procédure, instaurée en 2007, favorise l'équilibre budgétaire des familles en répartissant les paiements sur plusieurs mois.

En terminant, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé à la préparation du budget 2022. Le travail d'équipe, la rectitude et la considération constante pour le contribuable nous ont encore une fois permis de réaliser avec succès ce processus budgétaire.

Je vous souhaite, à toutes et tous, de très joyeuses fêtes.

Régis Soucy, responsable de la Commission des finances
Notre-Dame-des-Prairies, 20 décembre 2021.

4. Présentation et acceptation des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022

610-12-2021

Monsieur Régis Soucy fait la présentation des prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies prévoyant des dépenses et autres activités financières totalisant une somme de 15 408 000 \$ en incluant les amortissements des immobilisations.

5. Avis de motion – règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

611-12-2021

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

Dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

612-12-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal.

6. Programme triennal d'immobilisations

613-12-2021

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le programme triennal de dépenses en immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

7. Levée de la séance

614-12-2021

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse